

LA MEMOIRE DE LA TORTURE EN FRANCE

« Jacquet, toujours souriant, agita d'abord devant mes yeux les pinces qui terminaient les électrodes. Des petites pinces d'acier brillant, allongées et dentelées. Des pinces " crocodiles ", disent les ouvriers des lignes téléphoniques qui les utilisent. Il m'en fixa une au lobe de l'oreille droite, l'autre au doigt du même côté.

D'un seul coup, je bondis dans mes liens et hurlai de toute ma voix. Charbonnier venait de m'envoyer dans le corps la première décharge électrique. Près de mon oreille avait jailli une longue étincelle et je sentis dans ma poitrine mon cœur s'emballer. Je me tordais en hurlant et me raidissais à me blesser, tandis que les secousses commandées par Charbonnier, magnéto en mains, se succédaient sans arrêt. Sur le même rythme, Charbonnier scandait une seule question en martelant les syllabes : " Où es-tu hébergé ? »

La Question, Henry Alleg, Editions de Minuit, 1958

«Les prisonniers ont les mains liées dans le dos. Le caporal-chef B... prend le premier, l'assomme d'un coup de bâton et l'égorge. Il en fait de même avec le deuxième. Le troisième, qui doit avoir dix-huit ans à peine, a compris. Au lieu d'essayer de se défendre, il tend la gorge au bourreau, lequel n'hésite pas et l'égorge avec la même sauvagerie. On met ensuite sur chaque corps à la gorge béante, où déjà sont les mouches, un écriteau : tel est le sort réservé aux rebelles.»

Extrait du récit de Benoist Rey, un jeune appelé du contingent dans *Les Egorgeurs*, Editions de Minuit, 1961

« Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incomprises. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur honneur et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de ressaisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est menée contre des hommes que l'État affecte de considérer comme Français, mais qui, eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'État a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est, aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée, par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromettant et risquant de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire les complices d'une action factieuse et avilissante. »

Extrait du *Manifeste des 121*, 1961

« Vers le début de janvier 1957, tout s'accéléra soudain et devint menaçant. Une violente poussée de terrorisme plonge Alger et sa région dans la fièvre. Pour faire face à la situation on met en place une nouvelle organisation de commandement dans laquelle mon secteur se trouve englobé. Le général Massu, commandant la 10ème Division parachutiste, en est le chef. Les pouvoirs civils abandonnent entre ses mains la totalité des pouvoirs de police qu'il décentralise aussitôt jusqu'au dernier échelon de la hiérarchie dans la division parachutiste. [...]

Des directives me parviennent, disant clairement de prendre comme premier critère l'efficacité et de faire passer en priorité les opérations policières avant toute pacification. Des femmes musulmanes atterrées, viennent m'informer en pleurant que leurs fils, leur mari, ont disparu dans la nuit, arrêtés sans explication par des soldats brutaux en tenue camouflée et bérêt de parachutistes. [...]

Quelques heures plus tard, je reçois directement l'ordre de faire exécuter immédiatement par mes troupes une fouille de toutes les mosquées du secteur pour y chercher des dépôts d'armes. Je refuse d'exécuter cet ordre reçu dans des conditions irrégulières et que je juge scandaleuses ; j'estime de plus qu'une telle provocation risque de ruiner les efforts de plusieurs mois. Je demande alors à être reçu immédiatement par le général Massu.

J'entre dans son vaste bureau [...] Je lui dis que ses directives sont en opposition absolue avec le respect de l'homme qui fait le fondement même de ma vie et que je me refuse à en assumer la responsabilité.

Je ne peux accepter son système qui conduira pratiquement à conférer aux parachutistes, jusqu'au dernier échelon, le droit de vie et de mort sur chaque homme et chaque femme, français ou musulman, dans la région d'Alger...

J'affirme que s'il accepte le principe scandaleux de l'application d'une torture, naïvement considérée comme limitée et contrôlée, il va briser les vannes qui contiennent encore difficilement les instincts les plus vils et laisser déferler un flot de boue et de sang...

Je lui demande ce que signifierait pour lui une victoire pour laquelle nous aurions touché le fond de la pire détresse, de la plus désespérante défaite, celle de l'homme qui renonce à être humain.

Massu m'oppose avec son assurance monolithique les notions d'efficacité immédiate, de protection à n'importe quel prix de vies innocentes et menacées. Pour lui, la rapidité dans l'action doit passer par-dessus tous les principes et tous les scrupules. Il maintient formellement l'esprit de ses directives, et confirme son choix, pour le moment, de la priorité absolue à ce qu'il appelle des opérations de police.

Je lui dis qu'il va compromettre pour toujours, au bénéfice de la haine, l'avenir de la communauté française en Algérie et que pour moi la vie n'aurait plus de sens si je me pliais à ses vues. Je le quitte brusquement. »

Général de la Bollardière, extrait de *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, chapitre XI, éditions Desclée de Brouwer, 1972



Les aveux du général d'Aussaresses vus par Plantu